



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

*Etabli conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel
(REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)*

- VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

- FICHE EMPLOI-TYPE

- FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE N°1

- FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE N°2

- FICHES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE 1 – 11

- FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE



Organisme de formation en éducation à la sécurité routière

FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

<i>Certificat de compétences professionnelles</i>	<i>Activités-type</i>		<i>Compétences professionnelles</i>
1	Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur	1	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
		2	Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
		3	Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
		4	Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants
		5	Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
		6	Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier
		7	Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels
2	Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement	8	Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
		9	Construire et préparer une action de sensibilisation
		10	Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement
		11	Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer



Organisme de formation en éducation à la sécurité routière

FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE EMPLOI-TYPE

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière contribue à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. L'accès à la profession nécessite une autorisation délivrée dans les conditions définies par le ministère en charge de la sécurité routière.

Il (elle) prépare des actions de formation pour tous publics, dans le cadre du « continuum éducatif », en se conformant au Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne publié par arrêté ministériel. Il (elle) anime ces actions dans le but de faire adopter aux apprenants un comportement respectueux des autres usagers de la route et de favoriser leur prise de conscience des enjeux du développement durable.

L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière représente l'établissement tel que défini à l'article L.213-1 du Code de la route et contribue à son image de marque. Il (elle) assure la relation avec les différents clients. Il (elle) participe au quotidien à la gestion administrative et logistique des formations.

L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière a la responsabilité de préparer les apprenants à la conduite d'un véhicule de catégorie B et BE, en prenant en compte le rôle des accompagnateurs dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée. Il (elle) construit et anime des séances collectives de formation sur les règles du Code de la route et les facteurs de risques intervenant dans la conduite d'un véhicule. Il (elle) assure des prestations de sensibilisation auprès de publics diversifiés tels que les enfants et les adolescents dans des établissements scolaires, les conducteurs novices et expérimentés, les salariés d'entreprise et particuliers. L'enseignement de la conduite exige le maintien d'une vigilance constante par rapport à l'environnement routier et au comportement de l'apprenant. L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière adapte en permanence son discours et ses méthodes pédagogiques aux objectifs, aux besoins spécifiques et à la progression des apprenants en utilisant les ressources formatives appropriées. Il (elle) exerce une veille régulière concernant la réglementation, le secteur professionnel et ses évolutions.

Sous réserve de détenir l'autorisation d'enseigner correspondante, il (elle) prépare des apprenants à la conduite des véhicules des catégories AM, A1, A2, A, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire.



Selon la taille de l'établissement, l'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière travaille sous la responsabilité directe de l'exploitant(e), ou d'un coordinateur (une coordinatrice) pédagogique. Il (elle) peut assurer des fonctions de coordination. L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière exerce ses missions en autonomie, dans le respect des procédures internes de l'établissement, en fonction de la nature et des cahiers des charges des prestations. Les conditions d'exercice de l'emploi varient selon la taille de l'établissement, de sa gamme de service et de son implantation. L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière doit s'adapter en permanence à la densité de la circulation, à l'infrastructure, aux conditions topographiques et météorologiques.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement : ☒ Les établissements privés d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, ☒ Les établissements associatifs d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière,
- Coordinateur (coordinatrice) d'enseignants.

Réglementation d'activités

- Code de la route, notamment les articles L. 212-1 et suivants, L. 213-1 et suivants, R. 213-1 et suivants et R. 213-2 ;
- Décret n° 2016-381 du 30 mars 2016 relatif aux modalités d'accès à la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ;
- Arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;
- Arrêté du 18 février 2002 fixant les conditions de reconnaissance d'équivalence des titres, diplômes ou certificats d'enseignants de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière délivrés par les États appartenant à l'Union européenne et à l'Espace économique européen ;
- Arrêté du 29 décembre 2009 relatif à l'épreuve d'aptitude pour la libre prestation de service des enseignants de la conduite et de la sécurité routière ;
- Arrêté du 3 mai 2010 relatif aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière ;
- Arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE N°1

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

**Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives,
dans le respect des cadres réglementaires en vigueur**

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière favorise en permanence chez les apprenants des comportements en cohérence avec la sécurité routière et la préservation de l'environnement. L'activité s'exerce sous la responsabilité directe de l'exploitant(e), ou d'un coordinateur (une coordinatrice) pédagogique. Dans le respect de la nature de la prestation, l'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière est autonome dans l'exercice de l'activité. Par son discours et sa pratique, il (elle) sensibilise l'apprenant aux enjeux du développement durable. Il (elle) initie l'apprenant à une technique de conduite économique et respectueuse de l'environnement.

L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière prépare les apprenants à la conduite des véhicules des catégories B et BE du permis de conduire par des actions de formation visant la conduite d'un véhicule léger dans le respect des autres usagers de la route et du cadre réglementaire en vigueur. Il (elle) respecte les engagements commerciaux de l'établissement et agit dans un souci de fidéliser le client et de contribuer à la bonne réputation de l'établissement. En fonction du contexte et des acquis des apprenants, il (elle) identifie l'objectif de la séance de formation, les méthodes pédagogiques appropriées, prépare les ressources formatives, établit le scénario et prévoit les activités d'apprentissage adaptées. Auprès d'un groupe généralement hétérogène, il (elle) utilise des ressources formatives courantes pour concevoir et animer des séances de formation liées au Code de la route et à la sécurité routière. Il (elle) cherche à faciliter la compréhension de la réglementation par l'ensemble des apprenants. Par des méthodes et techniques appropriées, il (elle) amène l'apprenant à la conduite en sécurité d'un véhicule. Il (elle) favorise l'autonomie de l'apprenant et exerce une vigilance constante sur l'évolution de l'environnement routier afin d'assurer sa sécurité et celle des autres usagers de la route. Il (elle) renseigne les outils de suivi en présence de l'apprenant et sollicite sa collaboration. Dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée, il (elle) anime les rendez-vous pédagogiques et intègre l'accompagnateur dans le processus de l'apprentissage. L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière évalue régulièrement les acquis des apprenants selon les modalités et avec des outils appropriés. Il (elle) analyse les résultats avec l'apprenant afin de le faire progresser. Il (elle) détecte des difficultés d'apprentissage et propose des stratégies pour les surmonter. Régulièrement, l'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière analyse sa pratique



Organisme de formation en éducation à la sécurité routière

et assure une veille en matière de sécurité routière. L'enseignement de la conduite exige le maintien d'une vigilance constante par rapport à l'environnement routier et au comportement de l'apprenant. L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière adopte un comportement approprié en cas d'incidents et d'accidents.

Réglementation d'activités

Arrêté du 13 avril 2016 relatif à l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer mentionnée à l'article R. 212-1 du code de la route.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants
Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier
Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

Compétences transversales de l'activité type

Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires
Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière
Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE N°2

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière prépare et anime des actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès de tous les publics usagers de la route. Il (elle) peut participer à l'élaboration du cahier des charges. Dans le respect de l'engagement contractuel relatif à la prestation et des procédures internes de l'établissement, l'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière est autonome dans l'exercice de l'activité. Celle-ci s'exerce sous la responsabilité directe de l'exploitant(e), ou d'un coordinateur (une coordinatrice) pédagogique.

L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière prépare et anime des actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès de tous les publics usagers de la route. Il (elle) peut participer à l'élaboration du cahier des charges. Dans le respect de l'engagement contractuel relatif à la prestation et des procédures internes de l'établissement, l'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière est autonome dans l'exercice de l'activité. Celle-ci s'exerce sous la responsabilité directe de l'exploitant(e), ou d'un coordinateur (une coordinatrice) pédagogique.

La nature de la prestation peut exiger une co-animation avec d'autres intervenant(e)s. Les actions peuvent se dérouler en salle, dans le véhicule en circulation, en circuit fermé, dans l'établissement d'enseignement ou chez le prestataire. L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière adopte un comportement approprié en cas d'incidents et d'accidents.

Réglementation d'activités

Arrêté du 13 avril 2016 relatif à l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer mentionnée à l'article R. 212-1 du code de la route.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
Construire et préparer une action de sensibilisation



Organisme de formation en éducation à la sécurité routière

Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement

Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Compétences transversales de l'activité type

Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires

Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière

Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE

N° 1

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le but d'optimiser les conditions d'apprentissage pour l'ensemble des apprenants, en tenant compte de leurs acquis, du programme et des conditions de sécurité, définir les objectifs, choisir les outils, identifier les activités d'apprentissage et élaborer le scénario pédagogique de la séance. Préparer les ressources matérielles et s'assurer de leur fonctionnement. Alerter l'interlocuteur compétent en cas de dysfonctionnement d'ordre matériel ou organisationnel et contribuer à la recherche de solutions.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en amont d'une séance, le cas échéant en collaboration avec d'autres enseignants ou services de l'établissement.

Critères de performance

Les objectifs de la séance sont définis et adaptés aux parcours de formation et aux apprenants

Le contenu et les ressources sont adaptés aux objectifs et aux apprenants

Les activités d'apprentissage sont en cohérence avec l'objectif

Le scénario tient compte de la durée de la séance et des moyens matériels disponibles

La sécurité des personnes et des biens est prise en compte.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention de la catégorie B et BE du permis de conduire

Connaissance des concepts de base de l'ingénierie pédagogique

Connaissance des différentes méthodes pédagogiques de l'enseignement de la conduite

SARL CONFORIS – Formations en éducation et sécurité routières

Siège social : 32 rue des ménestrels 66100 Perpignan - conforis@orange.fr - www.conforis.fr - 06 10 13 87 35 -

SIRET 538046210 00018 - FR 54 538046210 - 538 046 210 RCS Perpignan - APE-NAF 8553Z

Numéro de déclaration d'activité 91 66 01 753 66



- Connaissance des théories et techniques d'apprentissage
- Connaissance des caractéristiques des publics en formation à la conduite et à la sécurité routière
- Connaissance des ressources, outils et systèmes informatisés pédagogiques relatifs à la sécurité routière
- Connaissance des outils de suivi de formation de l'apprenant
- Identifier et caractériser les compétences visées par le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
- Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
- Déterminer des objectifs pédagogiques en cohérence avec le parcours, les acquis des apprenants et le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
- Définir les méthodes pédagogiques d'animation de la séance
- Identifier et préparer les ressources pédagogiques existantes
- Concevoir des ressources pédagogiques
- Combiner différentes modalités pédagogiques en fonction des caractéristiques d'un groupe ou d'un apprenant
- Prendre en compte les difficultés courantes d'apprentissage
- Consulter le livret d'apprentissage de l'apprenant
- Définir l'environnement adapté à l'animation d'une séance pratique
- Identifier l'itinéraire et les objectifs de chaque apprenant lors d'un voyage pédagogique
- Utiliser les outils bureautiques courants
- Etablir la hiérarchie des objectifs en cohérence avec le parcours, les acquis des apprenants et le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
- Organiser les différents temps de la séance
- Adapter le scénario en fonction de la durée de la séance
- Envisager un scénario alternatif selon les aléas
- Optimiser les ressources matérielles de l'entreprise
- Tenir compte des contraintes organisationnelles



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE

N° 2

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Animer une séance collective de formation à la sécurité routière

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Suivant le scénario prévu, en s'appuyant sur les techniques pédagogiques et des ressources formatives, animer une séance collective afin de faciliter les apprentissages et l'atteinte des objectifs par les apprenants. Favoriser l'échange, assurer la régulation, détecter les phénomènes de groupe et assurer une médiation si nécessaire.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le véhicule ou à proximité de celui-ci, parfois en présence d'autres apprenants ou accompagnateurs, dans toutes les conditions météorologiques, en période diurne et nocturne, sur les différentes infrastructures et dans les différents environnements requis pour l'apprentissage de la conduite.

Critères de performance

Les contenus sont maîtrisés Le scénario est respecté, les éventuelles modifications sont motivées

La durée de la séance est respectée

Les méthodes pédagogiques sont mises en œuvre à bon escient

Les ressources formatives sont utilisées à bon escient

La gestion des phénomènes de groupe et des situations difficiles est efficace



Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire

Connaissances des modes alternatifs de transport disponibles sur le territoire

Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des véhicules automobiles relevant de la catégorie B du permis de conduire

Connaissance des caractéristiques spécifiques de la relation formative

Connaissance des méthodes pédagogiques et des techniques d'animation

Connaissance des théories et techniques d'apprentissage

Connaissance des facteurs impactant l'efficacité des apprentissages

Connaissance des méthodes de gestion de groupe

Connaissance des caractéristiques des publics en formation à la conduite et à la sécurité routière

Connaissance des données relatives à l'accidentologie

Connaissance du comportement à adopter en cas d'accident

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Donner du sens à la réglementation routière

Prendre en compte les acquis des apprenants

Mettre en œuvre un scénario pédagogique en fonction de l'objectif, le modifier si nécessaire

Mettre en œuvre des méthodes d'animation

Utiliser les ressources formatives appropriées

Amener l'apprenant à analyser sa pratique de conduite et ses comportements

Utiliser les supports de communication

Utiliser des systèmes de suivi d'apprentissage du code de la route, y compris des systèmes informatisés

Communiquer dans le cadre d'une relation formative Favoriser les échanges entre les apprenants et les réguler

Instaurer un climat de confiance

Veiller au respect des horaires de la séance



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE

N° 3

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des acquis de l'apprenant, de son style d'apprentissage et de l'objectif à atteindre dans le temps prévu, par des méthodes et techniques pédagogiques appropriées, accompagner et faciliter l'apprentissage des situations de conduite. Utiliser à bon escient les supports et outils pédagogiques, afin d'optimiser les conditions d'apprentissage dans un environnement choisi, en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce face à des apprenants dans l'espace dédié aux séances collectives.

Critères de performance

La durée de la séance est respectée

Les objectifs de séance sont respectés, les éventuelles modifications sont motivées

Les techniques pédagogiques sont efficaces

Les interventions verbales et physiques sont pertinentes et motivées

Les règles du code de la route et les principes de sécurité routière sont appliqués

La sécurité est assurée pour les occupants du véhicule, les autres usagers et pour l'enseignant



Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire

Connaissance du système homme – véhicule – environnement

Connaissance du comportement à adopter en cas d'accident

Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des véhicules automobiles relevant de la catégorie B du permis de conduire

Connaissance des méthodes et techniques d'enseignement de la conduite

Connaissance des principes généraux du développement durable

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Respecter et faire respecter le code de la route

Mettre en œuvre les méthodes et techniques pédagogiques et d'animation propres à l'enseignement de la conduite

Choisir l'itinéraire en fonction des objectifs, de l'horaire et du contexte de circulation

Diversifier les techniques d'apprentissage pour favoriser l'atteinte de l'objectif Intervenir oralement en temps réel ou en temps différé

Effectuer une intervention au volant ou aux doubles commandes à bon escient

Veiller à la sécurité des personnes et des biens

Anticiper les actions de l'apprenant et des autres usagers de la route

Utiliser les ressources formatives adaptées

Amener l'apprenant à analyser ses comportements en situation de conduite

Renseigner l'outil de suivi de l'apprenant y compris à l'aide des systèmes informatisés

Adopter un comportement adapté en cas d'accident

Identifier les facteurs de stress de l'apprenant ou des apprenants afin d'en réduire les effets

Etablir une relation de confiance avec l'apprenant

Favoriser l'expression de l'apprenant

Hiérarchiser les interventions selon le contexte et les erreurs de l'apprenant

Gérer l'itinéraire en fonction de l'horaire et du contexte de circulation

Veiller au respect des horaires de la séance



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE

N° 4

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le but de faire progresser l'apprenant vers l'objectif de la formation, faire un diagnostic de ses acquis en utilisant les méthodes et outils appropriés et vérifier tout au long de la formation l'atteinte des objectifs en termes de connaissances et de comportements liés à la conduite. Rendre compte de la progression à l'apprenant et convenir avec lui des axes de progrès. Analyser ses propres pratiques pédagogiques et améliorer leur efficacité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans les lieux de l'établissement, dans le véhicule en circulation ou hors circulation, au début et pendant le parcours d'apprentissage.

Critères de performance

L'objectif, les modalités et les critères d'évaluation sont présentés de façon précise et adaptée à l'apprenant

La modalité d'évaluation correspond à l'objectif visé

Les résultats de l'évaluation sont restitués de façon adaptée à l'apprenant

La restitution des résultats favorise l'auto évaluation de l'apprenant

L'auto évaluation des pratiques pédagogiques est pertinente

Les propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques sont pertinentes



Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire

Connaissance des bases des théories d'évaluation et des concepts associés

Connaissance de la typologie des évaluations et de leurs spécificités

Connaissances de base en docimologie

Connaissance des outils d'évaluation

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Procéder à l'évaluation préalable à l'entrée en formation

Participer à la conception d'outils d'évaluation et d'auto évaluation

Utiliser et construire les outils d'évaluation appropriés Identifier les situations d'évaluation appropriées en fonction de l'objectif

Favoriser l'auto évaluation et l'auto-réflexion chez l'apprenant par des techniques appropriées

Analyser ses pratiques pédagogiques, afin de les faire évoluer

Expliciter les objets de l'évaluation, ses objectifs, ses modalités et ses critères de façon adaptée à l'apprenant

Restituer les résultats de manière adaptée à l'apprenant, aux accompagnateurs et aux prescripteurs

Motiver la décision de présentation de l'apprenant aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire

Choisir l'environnement routier adapté aux situations d'évaluation en fonction de la progression de l'apprenant, des conditions de circulation et des conditions météorologiques



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE

N° 5

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin d'optimiser les conditions d'apprentissage d'un apprenant en situation de conduite accompagnée ou supervisée, définir le rôle de l'accompagnateur, le conforter dans ce rôle et le conseiller de manière personnalisée, en tenant compte des acquis de l'apprenant. Ecouter les échanges entre apprenants et accompagnateurs, les réguler si nécessaire et apporter des connaissances dans le but de responsabiliser accompagnateurs et apprenants en tant qu'acteurs de la sécurité routière.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors du rendez-vous préalable après la formation initiale de l'apprenant et à l'occasion des rendez-vous pratiques ou théoriques, en véhicule ou en salle, en présence des apprenants et de leurs accompagnateurs dont les pratiques et le niveau des connaissances sont hétérogènes.

Critères de performance

Le rôle de l'accompagnateur est correctement défini

Les conseils apportés à l'accompagnateur tiennent compte des acquis de l'apprenant

La régulation relative aux tensions entre accompagnateur et apprenant est efficace

Le contenu est présenté de façon adaptée aux participants

Les échanges sont régulés en vue d'accéder à une culture partagée de la sécurité routière



Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire

Connaissance des thèmes à traiter lors des phases « théoriques » des rendez-vous pédagogiques

Connaissance de la réglementation liée aux différentes phases de l'accompagnement

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Présenter l'objectif de la séance aux participants

Echanger avec l'accompagnateur et l'apprenant sur des aspects pédagogiques et organisationnels, en présentiel et à distance

Faire émerger les représentations et animer les échanges

Faire participer les apprenants et les accompagnateurs

Favoriser l'accès à une culture partagée de la sécurité routière

Formuler des recommandations à l'accompagnateur au regard des échanges et des observations

Faciliter l'expression des participants, les aider à formaliser, reformuler

Recadrer les propos dans une perspective de sécurité routière

Gérer le temps de parole des participants

Etablir le planning prévisionnel et le modifier si nécessaire



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE

N° 6

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Partant des résultats des évaluations, des comportements des apprenants et des échanges avec eux, anticiper ou repérer des difficultés d'apprentissage. Identifier la ou les causes des difficultés et y remédier individuellement ou collectivement, afin de lever des obstacles à l'acquisition des connaissances et des compétences relatives à la sécurité et à la conduite routières.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors des séances collectives et individuelles, en salle, en circulation et hors circulation.

Critères de performance

Les difficultés d'apprentissage courantes sont prises en compte dans la préparation des séances d'apprentissage

Les difficultés d'apprentissage effectives sont repérées

Les causes d'une ou des difficultés d'apprentissage sont correctement identifiées

La remédiation est adaptée à la difficulté d'apprentissage



Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des principales difficultés d'apprentissage liées à la conduite et de leurs causes

Connaissance des théories et techniques d'apprentissage

Connaissance de base des techniques de remédiation

Identifier les composantes d'une séance de formation pouvant constituer une cause de difficulté d'apprentissage

Analyser les supports et le scénario pédagogiques et anticiper d'éventuelles difficultés en fonction du public

Repérer et identifier les difficultés d'apprentissage particulières d'un apprenant

Mettre en œuvre la remédiation appropriée

Identifier les facteurs de stress des apprenants afin d'en réduire les effets

Mener un entretien individuel

Pratiquer une écoute active, faire preuve d'empathie

Préserver la distance professionnelle



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE

N° 7

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

S'appuyant sur l'observation de l'environnement, du contexte de circulation et, lors d'une séance de formation à la conduite, sur l'observation du comportement de l'apprenant, détecter, analyser et commenter les indices permettant d'anticiper les comportements de l'apprenant conducteur et des autres usagers de la route, afin de prévenir le risque d'accident.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le véhicule en circulation, lors d'une démonstration ou avec un apprenant au volant, parfois en présence d'autres apprenants ou d'accompagnateurs, dans des conditions météorologiques normales ou dégradées, de jour comme de nuit.

Critères de performance

La prise d'informations concerne la globalité de l'environnement

Les indices repérés sont pertinents

Les indices sont hiérarchisés

Les indices détectés sont pris en compte dans les comportements de conduite ou dans l'enseignement

Les risques potentiels sont identifiés

Les informations sont partagées avec l'apprenant

Le vocabulaire est adapté à la situation d'apprentissage

SARL CONFORIS – Formations en éducation et sécurité routières

Siège social : 32 rue des ménestrels 66100 Perpignan - conforis@orange.fr – www.conforis.fr – 06 10 13 87 35 –

SIRET 538046210 00018 – FR 54 538046210 – 538 046 210 RCS Perpignan – APE-NAF 8553Z

Numéro de déclaration d'activité 91 66 01 753 66



Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

- Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
- Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
- Connaissance de base de la physiologie
- Connaissance de la psychologie de la perception et du traitement de l'information
- Connaissance des différences intra et inter individuelles dans le traitement de l'information
- Prendre des informations en périphérie du véhicule
- Percevoir l'environnement routier
- Identifier, analyser et hiérarchiser l'importance des indices selon le risque
- Expliciter l'importance des indices en fonction du risque
- Anticiper le comportement de l'apprenant en fonction des indices perçus
- Exercer une vigilance permanente quant à l'évolution du contexte routier
- Partager les critères d'analyse de la conduite et de l'environnement avec l'apprenant
- Communiquer ses intentions aux autres usagers



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE

N° 8

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de la politique commerciale de l'établissement et en fonction des informations fournies par le commanditaire, identifier, analyser et clarifier les attentes, les besoins et les motivations du commanditaire. Repérer les enjeux de la prestation par l'échange et la reformulation. Apporter un conseil adapté au contexte permettant de convenir d'un cahier des charges et de concevoir la prestation adaptée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en amont d'une prestation de sensibilisation, face au commanditaire ou à distance, en collaboration avec le responsable hiérarchique et la ligne commerciale de l'établissement. Les contextes varient selon le type de commanditaire et le public visé par la prestation.

Critères de performance

Les attentes spécifiques du commanditaire sont identifiées

Le conseil est pertinent au regard de la demande

La prestation envisagée correspond au besoin du commanditaire

Les impératifs économiques, logistiques et organisationnels de l'établissement sont pris en compte

Les prestations et l'expertise de l'établissement sont valorisées auprès du client



Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

- Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
- Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
- Connaissance des prestations de l'établissement et de ses conditions générales de vente
- Connaissance des principaux types de clients et de leurs problématiques relatives à la sécurité routière et à la conduite automobile
- Connaissance des publics visés par les prestations courantes
- Connaissance des techniques d'entretien
- Présenter l'établissement et ses prestations de manière valorisante
- Mener un entretien en respectant les étapes, en face à face et à distance
- Recueillir des informations auprès d'un commanditaire
- Utiliser des techniques de questionnement
- Ecouter activement le commanditaire
- Reformuler les propos du commanditaire, s'assurer de sa compréhension
- Estimer la durée prévisionnelle d'une prestation en fonction d'un objectif
- Apporter un conseil approprié
- Contribuer à la formalisation d'un cahier des charges
- Argumenter une proposition
- Formuler des critères d'évaluation de l'action en cohérence avec l'objectif
- Rédiger des courriels professionnels
- Rendre compte à son responsable hiérarchique
- Faire participer le commanditaire à l'élaboration de la prestation
- Respecter les horaires et la durée d'un rendez-vous



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE

N° 9

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Construire et préparer une action de sensibilisation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect du cadre réglementaire et de l'engagement contractuel relatif à l'action de sensibilisation, des procédures de l'établissement et des contraintes organisationnelles, rechercher le contenu pertinent, choisir les ressources formatives et les activités. Définir le rôle d'un co-animateur le cas échéant et élaborer le scénario pédagogique de l'action afin d'optimiser les conditions d'apprentissage du public visé. Elaborer un outil d'évaluation de l'action. Préparer le matériel et les ressources documentaires en nombre suffisant et aménager l'espace de formation en fonction du scénario pédagogique prévu.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans l'établissement et les lieux destinés aux prestations de sensibilisation. La préparation peut s'effectuer en partenariat avec le commanditaire et/ou le(s) co-animateur(s).

Critères de performance

Le scénario de l'action intègre les exigences du cahier des charges

Le rôle du co-animateur et les modalités de son intervention sont définis

Le contenu et les ressources sont adaptés à l'objectif et au public

Les activités d'apprentissage et les espaces de formation prévus sont en cohérence avec l'objectif

Le scénario tient compte de la durée et des moyens matériels



Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des prestations de l'établissement et de ses conditions générales de vente

Connaissance de la notion du « continuum éducatif », de son histoire et de sa traduction opérationnelle.

Connaissance des publics relevant des Attestations de Sécurité Routière

Connaissance des textes relatifs aux modalités d'organisation et d'obtention des Attestations de Sécurité Routière

Connaissance de base des caractéristiques des publics visés

Connaissance des données relatives à l'accidentologie

Connaissance des principales sources documentaires

Connaissance des principes généraux du développement durable

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Respecter l'engagement contractuel dans la conception d'une action de sensibilisation

Rechercher efficacement des informations relatives à la sécurité routière par des moyens appropriés

Identifier des modalités pédagogiques adaptées à l'objectif et aux caractéristiques d'un public

Choisir, modifier si nécessaire et préparer les ressources pédagogiques adaptées au public

Elaborer des outils d'évaluation de l'action en cohérence avec l'objectif

Formaliser le déroulement de l'action par écrit

Rendre compte à sa hiérarchie

Travailler avec un commanditaire et/ou un co-animateur en amont d'une prestation

Respecter les procédures de l'établissement

Tenir compte des contraintes organisationnelles

Alerter sa hiérarchie en cas de difficulté



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE

N° 10

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de l'engagement contractuel, en tenant compte des caractéristiques du public, animer une séance de sensibilisation avec des techniques pédagogiques et des ressources formatives adaptées, afin de favoriser chez les participants l'adoption des comportements respectueux des règles de la sécurité routière, des autres usagers et de l'environnement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans des environnements variables selon les contextes et les publics, dans l'établissement d'enseignement de la conduite ou chez le commanditaire, parfois en présence d'un coanimateur.

Critères de performance

- Les clauses du cahier des charges sont respectées
- Les techniques et supports pédagogiques sont adaptés
- Le langage et la communication sont adaptés au public
- Les contenus sont pertinents
- La durée de la séance est respectée
- La méthode favorise la participation du public



Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

- Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
- Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
- Connaissance de base de la psychologie des usagers de la route
- Connaître les facteurs de risque relatifs à la sécurité routière et à la conduite d'automobile
- Connaissance de base des caractéristiques des publics visés
- Connaissance des données relatives à l'accidentologie
- Connaissance des principes généraux du développement durable
- Connaissance des prestations de la formation post-permis
- Connaissance des acteurs principaux et des programmes de prévention du risque routier
- Connaissance des modes alternatifs de transport d'un territoire
- Connaissance des techniques d'animation et de co-animation
- Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
- Respecter le cahier des charges d'une prestation
- Adapter son langage aux interlocuteurs
- Présenter les contenus de façon adaptée au public
- Utiliser à bon escient les ressources formatives
- Faire émerger des représentations relatives aux comportements à risque et en faire une ressource pédagogique
- Adapter le scénario en fonction du public
- Analyser les comportements au volant et la conduite des participants à des fins pédagogiques
- Amener les participants à analyser leurs pratiques en tant qu'usagers de la route
- Ecouter activement
- Co-animer une prestation de sensibilisation et respecter le rôle de chacun
- Tenir compte des contraintes organisationnelles
- Respecter la durée de la prestation



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE

N° 11

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Analyser ses pratiques professionnelles et les confronter à celles de ses pairs, afin de repérer des pratiques efficaces et de pouvoir modifier les siennes dans le but d'améliorer son niveau de professionnalisme. Intégrer des nouveaux outils pédagogiques dans sa pratique et exercer une veille en matière de sécurité routière.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans un contexte formel ou informel, avec ou sans la présence d'un animateur.

Critères de performance

La situation de formation est décrite et analysée de façon pertinente

Les propositions d'ajustement des pratiques sont pertinentes

Les facteurs d'efficacité et d'inefficacité des pratiques sont identifiés

Les pratiques professionnelles sont décrites et analysées de façon pertinente

Les sources d'information relatives à la sécurité routière sont connues et exploitées à bon escient

Le bilan des interventions est pertinent

Les axes d'amélioration sont réalistes



Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des limites de ses responsabilités

Connaissance de l'approche réflexive

Connaissances de base de l'analyse des situations

Connaissance des concepts de « valeur », « représentation », « rôle », « attitude », « opinion », « fait », « émotion », et « jugement »

Connaissance des sources d'information sur la réglementation et la sécurité routière

Distinguer les faits des opinions et des émotions

Identifier les paramètres d'une situation vécue ou rapportée

Analyser les paramètres d'une situation vécue ou rapportée

Exploiter les résultats de l'évaluation d'une action de formation

Etre force de proposition pour améliorer les pratiques individuelles et collectives

Intégrer un nouvel outil pédagogique

Rechercher et exploiter des informations relatives à la sécurité routière et mettre à jour ses connaissances

Rechercher des informations sur Internet, identifier les sources fiables

Emettre des critiques constructives

Echanger avec ses pairs sur les pratiques professionnelles pour les analyser



FORMATION PREPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL

Agrément DRLP/BDC 2017039-002 de la préfecture des Pyrénées-Orientales

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Niveau III – Code NSF 311u – Code ROME K2110

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Etablie conformément au Référentiel Emploi Activités Compétences du Titre Professionnel (REAC ECSR TP-01303 du 28/04/2016)

Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour permettre aux différents apprenants usagers de la route, d'adopter des comportements sécuritaires en toutes circonstances en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE pour réduire les risques d'accidents.

Critères de performance

L'influence des différents facteurs intervenant dans la construction des comportements et du rapport personnel au risque ainsi que les interactions entre ces facteurs sont connues et comprises.

Les sources de variabilité du comportement sont connues.

Par l'auto évaluation de leur comportement, l'enseignant et l'apprenant connaissent leurs propres capacités et leurs limites et les prennent en compte.

La responsabilité juridique et les sanctions administratives ou pénales, notamment prévues dans le code de la route, sont connues.

Les conditions d'usage de la route et de déplacement sont anticipées et la conduite est apaisée en toutes circonstances.



Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Se référer en permanence au code de la route et à la réglementation en vigueur, les faire respecter par un discours permettant à l'apprenant de les intégrer afin de contribuer à une culture partagée de la sécurité routière.

Critères de performance

Les règles du code de la route et de sécurité routière sont appliquées.

Les références réglementaires sont justes

Dans l'environnement routier, les indices sont hiérarchisés par rapport aux risques potentiellement associés

Dans l'environnement routier, les indices détectés sont pris en compte dans les comportements de conduite ou dans l'enseignement

Les échanges avec les apprenants sont régulés en vue d'une adhésion à une culture partagée de la sécurité routière

Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Par la pratique et par un discours adapté, intégrer les dimensions environnementales, économiques et sociales de la conduite d'un véhicule dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière afin de sensibiliser l'apprenant et de développer des comportements respectueux de l'environnement.

Critères de performance

Les dimensions du développement durable (environnementale, sociale, économique) sont prises en compte dans tous les contextes de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.